
Don par le comité révolutionnaire, rue Bar-du-Bec, section de la Réunion, d'effets d'habillement, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le comité révolutionnaire, rue Bar-du-Bec, section de la Réunion, d'effets d'habillement, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 269;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38423_t1_0269_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des officiers municipaux de Sauvigné (1).

Les officiers municipaux de Sauvigné, canton de Toulon-sur-Arroux, district de Charolles, département de Saône-et-Loire, aux républicains composant le comité des Finances de la Convention nationale.

« Nous nous empressons à vous faire passer une croix dite de Saint-Louis qui a été déposée par un citoyen de notre commune à notre greffe. Nous ne vous envoyons pas le brevet, car nous avons pensé qu'il n'était d'aucune utilité à la République, nous l'avons brûlé aux cris de *Vive la République!* auprès de l'arbre de notre sainte liberté.

« Voulez-vous nous en accuser la réception?

« *Les officiers municipaux de Sauvigné : PORNOUS, maire; VILBEUF, officier municipal.*

« Le 7 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible. »

Lettre du représentant du peuple Turreau, datée de Saumur.

Renvoyée au comité de Salut public et insérée au « Bulletin » (2).

Suit le texte de la lettre du représentant Turreau d'après le Bulletin de la Convention (3).

Lettre du citoyen Turreau, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, au comité de Salut public, datée de Saumur, le 18 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Aussitôt la levée du siège d'Angers, mes collègues réunis ont jugé convenable de m'envoyer à Saumur; l'armée catholique, d'après tous les rapports, devait s'y porter. J'étais particulièrement chargé de l'y devancer et de préparer les habitants à une vigoureuse résistance. Les brigands catholiques, à mon arrivée, n'étaient plus qu'à cinq lieues de Saumur. Mes collègues, par un courrier extraordinaire, m'écrivaient : *Tiens-toi sur tes gardes, tu vas être attaqué.*

« La générale a aussitôt battu, chacun à son poste se disposait à recevoir vigoureusement l'ennemi. Les faubourgs étaient évacués; quelques maisons qui pouvaient incommoder nos batteries ont été incendiées; j'avais fait préparer dans les autres des matières combustibles; à l'approche de l'ennemi, des soldats, la torche à la main, devaient y porter la flamme; avant qu'il pût pénétrer au pont de Saumur, un rempart de feu arrêtait sa marche. Les brigands

instruits qu'ils trouveraient la mort sous les murs de cette commune, comme sous ceux d'Angers, pressés en même temps par la cavalerie qui les poursuivait, et dont les efforts ont été bientôt secondés par une colonne d'infanterie, se sont vus forcés de changer leurs projets, et de se diriger vers la Flèche; ils ont, dans leur fuite précipitée, perdu beaucoup de monde; la route d'Angers à Baugé est jonchée de leurs morts.

« Toute la masse de l'armée ne tardera pas à les atteindre : en vain tenteront-ils de repasser la Loire; les communications sont coupées; partout une vigoureuse résistance leur sera opposée.

« La Convention instruite de la conduite républicaine des habitants d'Angers, apprendra avec satisfaction que la commune de Saumur et la garnison avaient juré de périr sur les ponts avant que les brigands puissent y passer.

« Je rappelais aux citoyennes l'exemple de celles d'Angers, qui, pendant l'attaque, portaient aux soldats des subsistances, et qui, sur les remparts, déchiraient les cartouches et les présentaient à leurs maris. *Nous en ferons autant, s'écriaient-elles, plutôt la mort que de voir les brigands dans nos foyers (1).*

« En un mot, l'amour de la République était passé dans toutes les âmes, rien ne l'égalait que l'horreur qu'inspirent les brigands; les habitants, la garnison, tous brûlaient de vaincre ou de mourir pour la patrie.

« *Signé : TURREAU.* »

Le comité révolutionnaire, rue Bar-du-Bec, section de la Réunion, vient offrir à la Convention nationale 1,002 chemises, 101 paires de souliers, 1 paire de bottes, 13 mouchoirs, 12 cols, 3 draps, un paquet de charpie et vieux linge, 131 paires de bas, 16 paires de guêtres, pour servir au soulagement de nos frères d'armes aux frontières. Il fait différentes observations, et propose plusieurs mesures de sûreté générale.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (2).

La commune de Rouen envoie les lettres de prêtrise de plusieurs citoyens qui ont abjuré leurs anciennes erreurs : elle annonce 1,515 marcs d'argenterie, des bijoux et objets précieux détaillés au procès-verbal joint à leur adresse : elle rappelle qu'elle a fait passer, dans le mois d'août 1792, 4,000 marcs d'argenterie à la Monnaie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 813.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 90.

(3) Premier supplément au Bulletin de la Convention du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793); *Moniteur universel* [n° 81 du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 328, col. 2]; *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 448, p. 282); Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 267.

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793 p. 330, col. 1; le *Journal de Perlet* [n° 445 du 21 frimaire an II, mercredi 11 décembre 1793], p. 82] et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 344 du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 1557, col. 1].

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 90.

(3) Ibid.